

Candidature Programme Voltaire 2020-2021 – Annexe III

III. Partie à remplir par l'établissement*

Académie _____

Nom de l'établissement _____

Adresse complète _____

Nom du professeur chargé¹ du suivi de l'élève pendant l'échange _____
(Le référent-tuteur est idéalement un professeur d'allemand)

Matière enseignée par le référent-tuteur _____

Tél. personnel du référent-tuteur _____

Adresse e-mail personnelle du référent-tuteur (en lettres capitales) _____

Evaluation du référent-tuteur, après consultation de l'ensemble de l'équipe pédagogique

Aptitude de l'élève à participer à l'échange (personnalité, comportement, compétences sociales, faculté d'adaptation, maturité...)

Appréciation globale sur les résultats scolaires de l'élève

Evaluation des compétences linguistiques dans la langue du partenaire

Eventuelles réserves ou éléments à signaler :

En tant que référent-tuteur, je m'engage à

- prendre contact avec le référent-tuteur allemand ;
- me tenir informé des progrès et résultats de l'élève pendant son séjour en Allemagne, tenir compte de l'évaluation remise par le référent-tuteur et la transmettre au conseil de classe du troisième trimestre ;
- dialoguer régulièrement avec l'élève français, sa famille ainsi qu'avec l'élève allemand ;
- aider l'élève allemand à s'adapter à son nouveau mode de vie et à sa nouvelle école** ;
- informer le référent-tuteur des progrès et résultats de l'élève allemand et lui transmettre avant son conseil de classe une évaluation de son niveau scolaire**.

Votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone seront transmis au correspondant allemand de votre élève ainsi qu'à son référent-tuteur. Par ailleurs, accepteriez-vous que votre nom figure dans la liste académique des participants au programme Voltaire, qui sera mise à disposition du rectorat ?

Oui

Non

Signature

* Pour les candidats de classe de troisième, ces deux pages seront à remplir à nouveau par le lycée allant être fréquenté lors de l'année de seconde. Pour cela, la Centrale Voltaire prendra contact avec les élèves et leurs familles au cours du séjour en Allemagne.

** Non valable pour les référents-tuteurs de candidats de classe de troisième.

¹ Pour des raisons de lisibilité, le genre masculin a été employé.

Avis du chef d'établissement

Nom du chef d'établissement : _____

Le chef d'établissement, après

- avoir mené un entretien avec le candidat et sa famille au cours duquel la place de l'échange dans son cursus scolaire a été évoquée et la motivation et l'aptitude du candidat pour l'échange ont été constatées ;
- s'être assuré que l'ensemble de l'équipe pédagogique soutienne le projet d'échange du candidat et reconnaisse sa scolarisation en Allemagne comme un apprentissage à part entière (en évitant notamment de lui envoyer des devoirs supplémentaires) ;
- avoir pris connaissance du fait que l'avis favorable est lié à l'engagement de la part de l'établissement d'accueillir le correspondant pendant toute la durée de son séjour en France, de lui réserver une place à l'internat si l'élève français est lui-même interne, d'assurer sa scolarisation selon les conditions en vigueur et de l'intégrer à la vie de l'établissement*** ;
- s'être engagé à soutenir la réintégration de l'élève à son retour dans l'établissement suite à son séjour en Allemagne et lui offrir l'occasion de témoigner de ses expériences faites à l'étranger en les partageant avec d'autres élèves*** ;
- s'être assuré que, si le séjour en Allemagne devait être suivi par un changement d'établissement de la part du candidat (par exemple passage au lycée), le futur établissement soit bien informé de la venue d'un élève allemand dès la rentrée suivante.

autorise l'élève candidat à participer au programme Voltaire selon le cadre décrit ci-dessus et, à partir du 1^{er} mars au plus tard, à terminer l'année scolaire en cours dans un établissement allemand

et

émet un

Avis réservé

Avis favorable

Avis très favorable

Motivation de l'avis (facultatif en cas d'avis favorable ou très favorable ; obligatoire en cas d'avis réservé)

① Indication d'ordre général

La date butoir pour la remise du dossier **en trois exemplaires complets** au chef d'établissement est fixée au **2 novembre 2019**. Celui-ci le transmettra à son tour au délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (D.A.R.E.I.C.) ou à l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (I.A.-I.P.R.) d'allemand, correspondants académiques de l'OFAJ et pour les élèves des lycées professionnels, à l'IEN-ET - EG d'allemand. **En cas de retard du dossier de candidature, merci de contacter le(s) correspondant(s) académique(s) de l'OFAJ au rectorat.**

Signature du chef d'établissement et cachet de l'établissement

*** non-valable pour les chefs d'établissement de collèges